



Note au Conseil communal du 24 avril 2013

Zone de sécurité civile

La loi du 15 mai 2007 réforme en profondeur la sécurité civile belge et la délimitation des zones de secours. Dans la foulée de cette réforme, la province de Luxembourg, à l'initiative du Gouverneur Bernard CAPRASSE, a proposé une zone unique pour les 44 Communes de la Province de Luxembourg.

Or, jusqu'à ce jour, la Commune de WELLIN adhère non seulement au Service Régional d'Incendie de la Ville de ROCHEFORT (pour les sections de WELLIN, CHANLY, LOMPRESZ et HALMA) ainsi qu'au Service Régional d'Incendie de la Ville de BEAURAING (pour les sections de SOHIER, FROIDLIEU et FAYS-FAMENNE) qui, comme vous le savez, sont situées sur le territoire de la Province de NAMUR.

Tout ceci manque de cohérence.

Nous savons que les services d'incendie font un travail remarquable, au péril de la vie des pompiers, mais force est de constater que les délais d'intervention sont relativement longs compte tenu des distances à parcourir. De même, la Commune de WELLIN, ainsi que les Communes voisines, sont particulièrement mal servie en ce qui concerne l'aide médicale urgente.

Si la Commune de WELLIN devait décider d'adhérer à la zone unique de la Province de Luxembourg, ceci ne résoudrait en rien les délais d'intervention, puisque les Services d'incendie les plus proches existant actuellement en province sont situés à PALISEUL et SAINT-HUBERT, soit encore plus loin que ROCHEFORT et BEAURAING. Nous craignons donc une aggravation de la situation actuelle en termes de délais d'intervention. Les citoyens ne pourraient pas accepter une telle régression de la sécurité.

Nous souhaitons dès lors que le Collège conditionne l'adhésion de la Commune de WELLIN à la zone unique de Luxembourg :

- à la création d'un poste avancé, tel qu'il en existe déjà à FLORENVILLE et à LA ROCHE-EN-ARDENNE.
- à la création d'un poste d'aide médicale urgente (AMU) équipé d'une ambulance contenant tout le matériel nécessaire aux premiers soins et à la réanimation.

Nous notons également que les Communes contigües (TELLIN et DAVERDISSE) connaissent la même problématique et qu'elles seraient vraisemblablement partisans de soutenir cette motion que nous soumettons aujourd'hui au Conseil communal de Wellin.

Benoît CLOSSON

Thierry DENONCIN

Edwin GOFFAUX

Emmanuel HERMAN